



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022

# COMMENT VOTER ?

**LES MODALITÉS DE VOTE DIFFÈRENT SELON  
LES ADMINISTRATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS.**

Selon le choix de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement,  
l'électeur est informé et reçoit le matériel de vote correspondant.



## → VOTE ÉLECTRONIQUE

(pour les autres fonctions publiques, il peut être ouvert au plus tôt le 1<sup>er</sup> décembre et devra être clos le 8 décembre)



## → VOTE À L'URNE

ouverture des bureaux de vote pendant 6 heures au moins durant les heures de service.



## → VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électeurs reçoivent par courrier à leur domicile le matériel de vote et la propagande des élections.

Envoi par courrier des bulletins de vote, qui doivent être réceptionnés avant l'heure de clôture du scrutin.

**Renseignez-vous pour savoir quelles modalités de vote sont disponibles pour vous !**